MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat : _____

Type de contrat : RECURRENT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) (Cours Chambertin SARL) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de (Cours Chambertin SARL).
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR64ZZZ009528

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER
Nom, prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Ville : _____
Pays : _____

DESIGNATION DU CREANCIER	
Nom :	**COURS CHAMBERTIN SARL**
Adresse :	9, avenue de la Marne
CP:	92600
Ville :	ASNIERES SUR SEINE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
Identification internationale (IBAN)	**BIC**
F R	

Type de paiement récurrent / répétitif ☐ ponctuel ☐

Signé à : _____ Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) : _____

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME)
Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel:

*En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par (*Cours Chambertin SARL*). En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec (*Cours Chambertin SARL*).*

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.